



SEANCE DU 17 JUIN 2013

Ordre du jour

- | | |
|---|----|
| 1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2013 | 54 |
| 2. Comptes 2012 | 55 |
| 3. Demande de crédit complémentaire pour l'abri communal de la protection civile à la Plantaud | 70 |
| 4. Développement de l'interpellation de M. Alphonse Alonso portant sur la pénurie de médecins à Monthey | 74 |
| 5. Informations sur la manifestation « Schubertiade d'Espace 2 » | 75 |
| 6. Divers | 76 |

--

En préambule de ce procès-verbal, il convient de préciser que suite à un problème technique, il a été impossible de retranscrire toutes les interventions mot à mot.

Nous nous en excusons et nous précisons que tout ce qui est en italique correspond aux prises de notes de la secrétaire durant la séance.

Nous vous remercions de votre compréhension.



1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2013

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

J'ai le grand plaisir, en cette date du 17 juin 2013, de vous saluer très cordialement et d'ouvrir officiellement la troisième séance du Conseil général de la législature.

En préambule, je souhaiterais saluer la présence :

- de Monsieur Stéphane Coppey, Président de la Municipalité ;
- des Conseillers municipaux présents ;
- de M. Gérard Gay-des-Combes, Chef du Service Finances et Gestion ;
- de M. De Iaco, réviseur des comptes ;
- de M. Khaled Hachem, responsable de la salle ;
- des représentants de la presse ;
- ainsi que des citoyens présents dans le public.

La convocation vous a été adressée le 17 mai 2013. Le Conseil général a donc été convoqué dans les délais, conformément à l'article 3 du Règlement.

Je passe maintenant la parole à notre Secrétaire pour l'appel nominatif.

Présents : 57 Conseillers généraux.

Excusés : Marielle Chervaz, Stéphane Mathez et François Nanchen.

Il y a 3 conseillers généraux excusés, nous sommes donc 57. Le quorum de 31 membres présents étant atteint, nous pouvons donc valablement délibérer.

Voici quelques communications du Bureau :

- Les dates des prochaines séances du Conseil général ont été fixées : elles se dérouleront les lundis 23 septembre, 4 novembre et 9 décembre.
- J'ai également reçu une invitation du Président du Conseil d'Etat, Monsieur Maurice Tornay. Il entend placer son année présidentielle sous le signe de la proximité. Il vous demande donc de bien vouloir pré-réserver le vendredi 23 août dès 16h00 pour une rencontre des élus du district de Monthey, qui se déroulera sur la commune de Troistorrens. Je vous communiquerai le programme détaillé tout prochainement.
- Le Bureau a décidé d'organiser une séance d'information pour l'utilisation de l'Extranet du Conseil général au mois de septembre. Elle sera principalement destinée aux personnes ne s'étant pas encore bien familiarisées avec ce nouveau système. Mais bien entendu que tout le monde y sera cordialement invité. Vous recevrez toutes les informations inhérentes à l'organisation de cette séance en temps voulu.
- Le Bureau vous informe également que Monsieur Alphonse Alonso a déposé une interpellation portant sur la pénurie de médecins à Monthey en date du 21 mai 2013. Conformément à l'article 34 du Règlement du Conseil général,



elle a été adressée au Conseil municipal et portée à la connaissance des Conseillers généraux. D'entente avec le Président du Conseil municipal, l'ordre du jour est modifié comme suit :

2. Comptes 2012
3. Demande de crédit complémentaire pour l'abri communal de la protection civile à la Planted
4. Développement de l'interpellation de M. Alphonse Alonso
5. Information sur la manifestation « Schubertiade d'Espace 2 »
6. Divers

Chers collègues, souhaitez-vous vous exprimer concernant ces points ? Si tel n'est pas le cas, nous allons passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2013.

Y a-t-il des remarques ou des demandes de modifications ? Non. Y a-t-il des oppositions à ce procès-verbal ? Des absences ? Non.

Le procès-verbal de la séance du 25 mars 2013 est donc accepté à l'unanimité.

Je remercie notre secrétaire, Laetitia Besse, pour son excellent travail. Ce procès-verbal ainsi que les différents rapports seront publiés sur le site internet de la ville de Monthey. Nous passons donc au point 2 de l'ordre du jour.

2. Comptes 2012

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Concernant ce point, le Conseil municipal a rédigé un message daté du 13 mai 2013 et figurant à l'intérieur du fascicule des comptes 2012. Nous avons reçu ce dernier en même temps que la convocation pour la séance de ce soir et il s'agira de notre document de référence.

La commission de gestion a rédigé un rapport adressé à tous les Conseillers généraux. Conformément au Règlement du Conseil général du 8 octobre 2012, le rapport n'est plus lu par le rapporteur. Cependant, il pourra toujours intervenir si nécessaire lorsque nous étudierons les comptes rubrique par rubrique.

Nous procéderons :

- tout d'abord à l'entrée en matière ;
- puis, si elle est acceptée, à l'étude des comptes ;
- et enfin, à l'approbation :
 1. des comptes 2012 ;
 2. Et des crédits supplémentaires.

D'entente avec les chefs de groupe, il a été décidé qu'en dehors de l'entrée en matière et que si celle-ci est bien entendu acceptée, la discussion sur la provision de 15 millions en faveur de la caisse de pensions se tiendra lorsque nous arriverons au bilan, soit à la page 139 du fascicule des comptes 2012.



Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, j'ouvre donc la discussion sur l'entrée en matière.

Intervention de M. Sylvain Défago (PDC)

Messieurs les Présidents, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames Messieurs, chers collègues,

Le groupe démocrate-chrétien a analysé avec grand intérêt les comptes 2012 de notre commune. Tout d'abord les satisfactions. Nous constatons que la marge d'autofinancement se monte à CHF 12'919'000 alors que le montant budgétisé était de CHF 7'238'000.00 grâce à des recettes fiscales supplémentaires, notamment l'impôt sur le bénéfice.

Cette dernière ne suffit cependant pas à couvrir les investissements qui étaient budgétisés à 24 millions dont CHF 17'685'000.00 ont été effectivement réalisés. Nous avons donc une insuffisance de financement de CHF 4'766'925.00.

Les indicateurs financiers sont bons pour le moment. Notre dette par habitant est toujours considérée comme faible avec un montant de CHF 2116 par habitant. Nous devons être vigilants ces prochaines années à maintenir une marge d'autofinancement à un meilleur niveau. S'il est de la responsabilité du Conseil municipal de nous présenter un budget équilibré, il est également de la responsabilité du Conseil général de maintenir une situation financière saine pour les années à venir et vous pourrez compter sur notre groupe dans le cadre notamment du budget 2014, nous prendrons nos responsabilités.

Nous remercions la commission de gestion pour son rapport complet et nous la rejoignons dans les critiques adressées à l'égard de certaines manières de faire qui ne sont pas correctes. Nous aurons, je l'espère, quelques explications de la part des services concernés.

Grâce à cette situation financière saine, la Municipalité nous demande de constituer une provision de CHF 15 millions afin d'assurer la pérennité de la caisse de pensions de la commune. Comme demandé par le Président du Conseil Général, je réserverai mon intervention sur ce point précis plus tard dans la lecture des comptes. Sachez néanmoins que notre groupe se prononcera favorablement à la création de cette provision de CHF 15 millions et que donc nous entrons en matière pour les comptes 2012 tels que présentés.

Merci pour votre attention.

Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)

Messieurs les Présidents, Messieurs les membres du Conseil municipal, chers collègues,

Le groupe PLR a pris connaissance des comptes 2012, ainsi que du rapport de la commission de gestion, que nous remercions pour son travail. A l'instar des comptes 2011, l'écart entre le budget et les comptes 2012 est important, soit environ 6,7 millions. Concernant les investissements du patrimoine administratif, nous nous réjouissons de constater une progression par rapport aux années précédentes, avec environ 72% du budget investi. L'endettement net par habitant a pratiquement doublé depuis 2011 pour passer à 2116 francs. Cela nous place encore dans la classe des bons élèves, mais le statut du citoyen montheysan est en cours de mutation, il passe de la fourmi à la cigale... Monthey bouge ! Et certains diront, enfin on se préoccupe des besoins du citoyen. Mais il sera dorénavant plus difficile de présenter une marge d'autofinancement saine et des comptes florissants, car notre endettement va s'accroître. Nous sommes conscients de la nécessité des investissements actuels et futurs. Cela nécessitera toute la rigueur



financière nécessaire pour notre exécutif pour maîtriser notre dette et planifier les gros investissements dans le temps.

Comme précisé par notre Président du Conseil général aux chefs de groupe, nous reviendrons en détails sur l'approvisionnement de 15 millions concernant l'assainissement de la caisse de pensions communale lors de la lecture des comptes p. 139.

Le groupe PLR accepte l'entrée en matière, nous interviendrons si nécessaire sur quelques points lors de la lecture de détail.

Merci pour votre attention.

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)

Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Les comptes 2012 sont bons, mêmes très bons selon notre Président de Ville. Cependant, même si la différence avec ce qui avait été budgétisé est, cette fois-ci, bien plus faible que ce qui a été le cas ces dernières années, notre groupe reste perplexe.

En effet, lorsque l'on constate qu'en 2012, mis à part la station de pompage ou l'installation de panneaux solaires, ce qui nous réjouit, les investissements les plus importants l'ont été essentiellement pour répondre à des besoins de maintenance ou de rattrapage tel que pour l'assainissement du collège de l'Europe ou le début de l'aménagement du parc du Crochetan. Lorsque l'on voit que nous avons investi 7 millions pour, ce que notre groupe considère comme, des investissements de vitrine, comme Trolletta ou les serres communales, nous peinons à être enthousiastes. Où sont donc les investissements qui comblent les retards pris ces dernières années et anticipent sur les besoins futurs?

En effet, notre groupe s'inquiète du retard pris pour le projet Mabillon V, et que nous soyons obligés de remplacer des structures provisoires par des nouvelles structures provisoires au Cinquantoux et ceci, malgré que les nouvelles classes du Dr Beck ne sont pas encore terminées. Nous regrettons aussi que les projets du Foyer de jour et de l'EMS n'avancent pas, que le tracé de l'AOMC dont dépend le plan global des circulations ne soit pas défini, que l'offre des transports publics ne soit pas plus adéquate aux différents types d'utilisateurs potentiels, que la modification d'entrée nord de la Ville ne soit pas plus avancée.

Notre groupe est donc ravi de lire dans le rapport de la commission de gestion que celle-ci va étudier avec sérieux la problématique du 3ème et 4ème âge. Et, nous nous permettons donc d'inviter le Municipal responsable à anticiper quelque peu et à procéder, pour autant que cela ne soit pas déjà fait, à une analyse globale des besoins en matière de soins et maintien à domicile, de prise en charge de personnes à mobilité réduite et des personnes âgées dépendantes.

De plus, tout comme la commission de gestion, s'agissant de l'affectation des budgets, nous trouvons aussi qu'il est primordial que la Municipalité lorsqu'elle alloue un montant sous forme d'enveloppe pour un projet, une construction, une manifestation, etc., n'accepte pas de prendre à sa charge des dépassements qui excèdent le montant accordé. Elle doit définir clairement les modalités du crédit alloué. Notre groupe soutient donc la Commission dans sa demande de remboursement des 24'000 francs supplémentaires pour les travaux complémentaires liés à la sécurité de la buvette du foot.

Nous avons été choqués, tout comme la commission de gestion, et trouvons inacceptable que le Municipal Rouiller, en charge du dicastère Sécurité, utilise un



crédit d'investissement porté au budget 2011 à d'autres fins que celles initialement prévues, et de plus, alors que le Conseil général s'est catégoriquement opposé, lors du budget 2013, à l'achat de parcomètres compatibles avec le système RFID. Même si du point de vue comptable, on nous laisse croire que nous avons fait une excellente affaire, nous trouvons inadmissible cette entente entre l'Entente et déplorons ce favoritisme consanguin. Le travail de notre commissaire au sein de la commission de gestion ayant permis de répondre à la majeure partie des interrogations de notre groupe, nous n'aurons que très peu de questions. Notre groupe accepte l'entrée en matière et acceptera les comptes 2012. Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de M. Damien Raboud (EPM)

Damien Raboud félicite et remercie la commission de gestion pour le travail effectué et dit que le groupe de l'Entente pour Monthey accepte l'entrée en matière pour les comptes 2012.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci. La parole est à la Municipalité.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Stéphane Coppey prend la parole avant le vote sur l'entrée en matière des comptes 2012. Il revient sur les répercussions de la RTP II qui actuellement est défavorable pour un montant d'environ 700'000.— pour la commune. Il rappelle que la satisfaction pour cette année 2012 revient aux recettes d'impôts qui ont été supérieures à celles budgétisées. Il mentionne qu'à l'avenir, il faudra trouver une certaine augmentation de la marge d'autofinancement.

Il fait également part des plus importantes dépenses qui se rapportent aux travaux d'assainissement du collège de l'Europe, à la création de nouvelles serres communales, au financement du parking public communal souterrain à édifier au sein du complexe immobilier Trollietta et à la construction d'une nouvelle station de pompage.

Il mentionne que la dette nette par habitant est pratiquement doublée, à plus de CHF 2'000.—, suite à la provision de 15 millions en faveur de la caisse de pensions.

Il aborde ensuite le thème de l'assainissement de la caisse de pensions en expliquant l'état de la réflexion actuelle sur l'éventuel passage de primauté des prestations en primauté des cotisations. Il mentionne le résultat d'une nouvelle étude qui relativise quelque peu le résultat de ce changement.

L'assemblée des employés de la commune s'est réunie pour voter entre le maintien de la primauté de prestations ou alors passer en primauté des cotisations, et à l'unanimité moins une abstention, le maintien de la primauté des prestations a été choisi moyennant tout de même une augmentation supplémentaire du taux de cotisation des employés.

Tel est l'état de la réflexion à l'heure actuelle et tous ces éléments seront prochainement analysés en détail par une commission du Conseil général qui se penchera sur la modification des statuts de la caisse de pensions.



Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Nous allons passer maintenant au vote sur l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des oppositions à l'entrée en matière ? Des abstentions ? Non.

L'entrée en matière est donc acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière ayant été acceptée, nous passons maintenant à l'étude des comptes.

Nous allons étudier le message du Conseil municipal, le rapport de gestion, le rapport de la fiduciaire, les résultats, le compte de fonctionnement, le compte des investissements, les amortissements, le bilan et inventaires et les commentaires.

A chaque fois, le Conseil général pourra faire des remarques et poser des questions à la Municipalité. Pour que chaque personne puisse suivre le débat, je vous demanderai de citer systématiquement la page et le chiffre.

Après les réponses de la Municipalité, le Conseil général peut intervenir une seconde fois. La Municipalité répondra et nous étudierons le chapitre suivant.

Enfin, nous aurons 2 votes, je demanderai :

1. Si vous adoptez les comptes 2012 tels que présentés ;
2. Si vous acceptez les crédits complémentaires qu'ils impliquent.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, souhaitez-vous vous exprimer en ce qui concerne la procédure de délibération et de vote ? Non.

J'ouvre donc la discussion de détail.

Le message du Conseil municipal au Conseil général

Pages 1 à 8.

Le rapport de gestion

Pages 9 à 35.

Le rapport de la fiduciaire

Pages 36 à 37.

Les résultats

Pages 39 à 49.

Le compte de fonctionnement

0	Administration générale	pages 51 à 55.
1	Sécurité publique	pages 56 à 61.
2	Enseignement et formation	pages 62 à 68.
3	Culture, loisirs et cultes	pages 69 à 78.



Intervention de M. Marc Colombara (PDC)

Marc Colombara, rapporteur de la commission de gestion, intervient afin d'obtenir une réponse suite à la remarque concernant le site Internet de l'école de musique.

Intervention de M. Fabien Girard, Municipal en charge du dicastère Culture et Tourisme

Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues,
Effectivement, le site de l'école communale de musique a été plus élevé que prévu. Quelques charges n'avaient pas été anticipées, à savoir la réalisation des photos et des textes. Ces montants ont été admis par le Conseil municipal lors d'une séance de février 2012 sauf erreur, en sachant que certains comptes n'allaient parallèlement pas être énormément sollicités durant l'année 2012. Si vous le souhaitez, je pourrai vous faire parvenir les détails. Merci pour votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Municipal. Nous poursuivons, toujours avec le compte
3 Culture, loisirs et cultes pages 69 à 78.

Intervention de M. Marc Colombara (PDC)

Marc Colombara, rapporteur de la commission de gestion, intervient afin d'obtenir une réponse suite à la remarque concernant les travaux supplémentaires liés à la sécurité de la buvette du Stade municipal Philippe Pottier et des vestiaires.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Colombara. Je passe la parole à la Municipalité.

Intervention de M. Gilles Borgeaud, Vice-président de la Municipalité

Monsieur Colombara, Mesdames, Messieurs,
Je ne vais pas refaire l'historique de la construction de cette buvette, mais simplement vous rappeler que le Conseil municipal a accepté, lors de la précédente législature, l'ensemble des remarques des Conseillers généraux. Le Conseil a d'ailleurs pris la décision que plus aucun investissement ne peut se faire sans la surveillance active du service concerné. Les derniers travaux entrepris dans cette buvette concernent exclusivement des installations spécifiques à la sécurité du bâtiment, ces directives ont été transmises lors de la mise à l'enquête par le service sécurité. Pour ce qui concerne ces travaux supplémentaires nous n'allons pas rouvrir le dossier, cet équipement répond à un besoin et nous assumons pleinement notre rôle dans la gestion de cette construction. J'espère avoir répondu à votre question. Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci. Nous passons maintenant au compte
4 Santé pages 79 à 80.
5 Prévoyance sociale pages 81, 82, 83, 84

Intervention de M. Marc Colombara (PDC)

Marc Colombara, rapporteur de la commission de gestion, intervient afin d'obtenir quelques éclaircissements concernant le gel du financement prévu pour le projet du home des Tilleuls.



Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Colombara. Je passe la parole à la Municipalité.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Stéphane Coppey précise qu'avant de débiter un concours d'architectes, la Municipalité souhaiterait analyser d'autres variantes plausibles mais que ce projet n'est pas gelé.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Madame Desponds.

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

Vous nous dites que ce n'est pas gelé, c'est quand même écrit dans la réponse que M. Multone a formulée à la commission de gestion, qu'on ne nous dise pas cela si ce n'est pas le cas. Nous avons donc pris bonne note que contrairement à ce qui a été écrit par le Municipal en charge du dicastère, le dossier n'est pas gelé. Dans ce cas, est-ce qu'on peut nous dire qu'est-ce qui est envisagé et puis quand est-ce qu'on peut espérer avoir des solutions, parce que la commune ne peut pas se permettre de laisser un tel dossier en suspens pendant... 10 ans. Merci.

Intervention de M. Christian Multone, Municipal en charge du dicastère Affaires sociales, 3^{ème} âge et Santé

Christian Multone dit qu'il ne veut pas débattre du terme « gelé » mais précise qu'ils sont en train de travailler sur ce projet et qu'il convient à l'heure actuelle d'explorer toutes les pistes.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Multone. Nous continuons avec le compte

5 Prévoyance sociale pages 83 à 89.

6 Trafic pages 90, 91, 92.

Oui Madame Bezat.

Intervention de Mme Evelyne Bezat (GP)

Merci. La question du groupe Gauche Plurielle concerne le compte 621.380.00 "Attribution au financement spécial". En p.1 du fascicule des comptes 2012, et dans la note en p.165, on apprend que le Service du parking présente un bénéfice de Fr. 327'000.- qui a été versé au bilan, ce qui porte les réserves du compte de financement spécial des parkings à Fr. 2'127'000.- .

Les interrogations de la Gauche Plurielle sont multiples :

- premièrement, le Service des parkings est-il un service autofinancé ?
- deuxièmement, a-t-on fixé des limites concernant le volume des réserves admissibles ?
- enfin, quelles sont les perspectives d'emploi du compte de financement spécial des parkings ? Par exemple, ce compte va-t-il être mis à contribution pour l'aménagement de la Place Cardinal, ou pour celui d'objets liés à la mobilité douce ?

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Stéphane Coppey répond que l'amortissement du parking Trollietta n'est pas encore inclus. Il précise qu'un groupe de travail a été créé afin d'avoir une réflexion sur l'ensemble des parkings souterrains que cela dépendra bien évidemment du mode de comptabilisation et de facturation.



Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Madame Orlando.

Intervention de Mme Michela Orlando (PLR) ?

Messieurs les Présidents, Messieurs les Municipaux, chers collègues, j'aimerais adresser une question à Monsieur Gilles Cottet concernant le bus urbain. Monsieur Cottet, il y a toujours beaucoup de trafic privé aux abords des établissements scolaires aux heures d'entrée ou de sortie des élèves et des accidents sont déjà à déplorer. Afin de tenter de réduire la quantité de véhicules privés aux heures critiques, un arrêt du bus urbain devant les écoles serait-il envisageable?

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Travaux Publics, Mobilité et Environnement

Gilles Cottet explique qu'au vu des chiffres encourageants de la première année d'exploitation, qu'une deuxième ligne du bus urbain pourrait être envisagée prochainement. Il convient donc d'identifier certaines demandes de passagers mais il n'a pas été planifié à l'heure actuelle d'arrêts spécifiques aux abords des écoles, desservies actuellement par les TPC.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Cottet. Madame Desponds.

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

Juste encore une question, est-ce qu'il est envisagé qu'elle monte sur le coteau, ou est-ce que c'est une ligne à plat, si je peux m'exprimer comme ça ?

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Travaux Publics, Mobilité et Environnement

Il faut rappeler que le système Publicar est un système test, mis en œuvre pour définir les besoins en transport public urbain. Ce système ne devrait pas être maintenu au-delà d'une desservance globalement satisfaisante par des lignes de bus régulières. La concession, en main de Carpostal, n'est d'ailleurs valable que 3 ans, renouvelable uniquement par l'OFT sur préavis du service cantonal des transports. En d'autres termes, les jours du Publicar sont comptés au profit d'une amélioration de l'offre de lignes urbaines comme discuté précédemment. Ce également dans les zones périphériques, mais encore une fois, en concordance avec le Plan Directeur de la Mobilité et les budgets y relatifs.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Cottet. Nous prenons maintenant le compte
7 Environnement pages 94, 95, 96, 97.

Oui, Monsieur Pencherek.

Intervention de M. Jeff Pencherek (PLR)

Jeff Pecherek pose une question sur le compte 720.318.00, « affranchissements ». Par mesure d'économie de frais postaux, il demande s'il serait possible d'envoyer une fois par année, avec deux bulletins de versement, la taxe poubelle au lieu de deux actuellement.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Pencherek. Monsieur Cottet.



Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Travaux Publics, Mobilité et Environnement

Gilles Cottet répond que ça devrait logiquement réduire les frais administratifs qu'il regardera cela de plus près.

Intervention de Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Cottet. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Stéphane Coppey précise qu'il faudra analyser cette question en détail car il y a peut-être un point de la situation sur les modifications de situation familiale qui est réalisé deux fois par année.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci. Nous continuons avec le compte

7	Environnement	pages 98, 99, 100, 101, 102.
8	Economie publique	pages 103 à 109.
9	Finances et impôts	pages 110 à 114.

Le compte des investissements

0	Administration générale	page 115.
1	Sécurité publique	page 116.
2	Enseignement et formation	pages 117 à 118.
3	Culture, loisirs et cultes	pages 119 à 121.
4	Santé	page 122.
5	Prévoyance sociale	pages 123 à 124.
6	Trafic	pages 125 à 126.

Oui, Monsieur Colombara.

Intervention de M. Marc Colombara (PDC)

Marc Colombara, rapporteur de la commission de gestion, intervient afin d'obtenir une réponse suite à la remarque concernant les parcomètres.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Colombara. Monsieur Rouiller.

Intervention de M. Guy Rouiller, Municipal en charge du dicastère Sécurité

Guy Rouiller précise que la Municipalité avait besoin de ces parcomètres et qu'il ne s'agit pas tout à fait d'un dysfonctionnement car cela avait été accepté comme tel.

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

Sandrine Desponds précise que le Conseil général avait refusé ce type d'appareils, car il considérait que la technologie n'était pas suffisamment éprouvée et souhaitait des offres comparatives et que le Municipal ne doit pas et ne peut pas décider tout seul.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

6	Trafic	pages 125 à 126.
---	--------	------------------



Oui, Madame Schütz.

Intervention de Mme Angelika Schütz (GP)

Angelika Schütz pose une question sur le total du compte 629, « développement des mobilités douces ». Elle demande pourquoi on a dépensé seulement la moitié de ce qui était prévu.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame Schütz. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Stéphane Coppey ne peut pas donner d'explications tout de suite. Une réponse sera apportée à la prochaine séance.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Nous poursuivons avec le compte
7 Environnement pages 127, 128, 129

Oui, Monsieur Colombara.

Intervention de M. Marc Colombara (PDC)

Marc Colombara, rapporteur de la commission de gestion, intervient afin d'obtenir une réponse suite à la remarque concernant les plans directeurs de circulation, de densification et des espaces verts.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Stéphane Coppey rappelle qu'il y a trois plans directeurs et que deux ont déjà été acceptés sur le principe par le Conseil municipal. Une présentation devrait être faite bientôt au Conseil général.

Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Aménagements, Urbanisme et Bâtiments

Daniel Moulin précise qu'en date du 27 mai, la présentation du plan directeur de densification a été faite devant la commission Edilité & Urbanisme. Tous les membres de cette commission ainsi que le Président du Conseil général sont en possession de ces trois plans directeurs. La présentation des autres est prévue prochainement. A la fin de cette démarche, l'idée est de montrer au Conseil général, sous une forme encore à définir, la ligne qu'on veut bien prendre pour l'avenir de Monthey.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci. Nous reprenons avec le compte
8 Economie publique page 130.

Oui, Monsieur Colombara.

Intervention de M. Marc Colombara (PDC)

Marc Colombara, rapporteur de la commission de gestion, intervient afin d'obtenir une réponse suite à la demande de présenter à l'avenir les comptes 840.565.01 « Fonds encouragement à l'économie » et 840.566.00 « Fonds revitalisation centre-ville » sous la forme d'un tableau détaillé comme pour le compte 990.509.00.



Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Colombara. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Stéphane Coppey partage cet avis et le nécessaire sera fait.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

8 Economie publique page 131.

9 Finances et impôts page 132.

Investissements et amortissements

Pages 133 à 137.

Bilan et inventaire

Pages 138, 139.

Nous arrivons maintenant sur la discussion détaillée concernant la provision de 15 millions pour la caisse de pensions. La parole est au Conseil général.

Oui, Monsieur Nicolas Défago.

Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Ici même, il y a une année, en séance des comptes du Conseil général du 11 juin 2012, Fernand Mariétan, nous exprimait ceci : « Je vous rappelle que la caisse a un objectif statutaire : 70%. On l'avait atteint il y a quelques années. Aujourd'hui, on est à 60-61%. Il n'y a pas lieu de paniquer parce que je vous rappelle que la Confédération a fixé un délai jusqu'en 2050 pour que les institutions de prévoyance à caractère public arrivent à un taux de couverture de 80%. L'expertise actuarielle doit aboutir dans le courant de l'année. Les conclusions qui ont été prises l'année passée encore, puisque nous avons refait une analyse intermédiaire, relèvent qu'il n'y avait pas de mesure d'assainissement à prendre dans l'immédiat, car une analyse projective permettait de démontrer que le financement était suffisant et que l'on pouvait retrouver une situation équilibrée dans les 5 ans, pour autant évidemment que la bourse réponde à nos attentes ».

Aujourd'hui, force est de constater que la bourse n'a pas été à la hauteur de nos attentes ! Malgré certains faits et propos, nous pouvons regretter un manque de proactivité dans ce dossier lors de notre dernière législature. Aujourd'hui, le constat est de mise, la nécessité d'assainir cette caisse est avérée. A l'instar de la commission de gestion, notre groupe regrette la chronologie du processus décisionnel, soit d'avoir le trio des décisions dans le désordre : inscription de la provision, transmission des mesures à l'autorité de surveillance et validation des mesures par l'adoption des statuts par notre Conseil général. L'acceptation de cette provision de 3 millions pour le fond de réserve pour mesures transitoires et 12 millions pour le fond de réserve pour la réforme structurelle de la caisse de pensions ne nous engage pas ce soir sur l'adoption des futurs statuts.

Le groupe PLR acceptera cette provision de 15 millions ainsi que les comptes 2012. Merci.



Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Nicolas Défago. Monsieur Sylvain Défago.

Intervention de M. Sylvain Défago (PDC)

Notre groupe a donc étudié la demande de la Municipalité de constituer une provision de CHF 15 millions, dont 3 millions sont destinés aux mesures transitoires. Notre taux de couverture actuel avoisine les 50 % et 24 millions sont nécessaires à la recapitalisation de notre caisse de pensions en gardant le système de la primauté des prestations. Comment en sommes-nous arrivés là ? Pour cela, il faut remonter un petit peu en arrière. En 2008, notre économie a été dévastée par la pire crise financière jamais enregistrée et des années de vaches maigres ont suivi dans ce domaine. Dès 2012, des mesures sont imposées par la Confédération, notamment l'obligation d'avoir une couverture de 80 % contre 70 % auparavant tout en appliquant des nouvelles tabelles plus contraignantes en raison de l'augmentation de l'espérance de vie. Enormément de caisses de pensions publiques ont été touchées, des exemples ont paru dans la presse mais nous pensons qu'il est important de les répéter : CP de l'Etat du Valais : 1.1 milliards, CP de l'Etat de Vaud : 1.44 milliards, CP de la Ville de Sion : 17.5 millions, CP de la BCVs : 55 millions, CP de la ville de Lausanne : 162 millions, CP Banque Cantonale de Bâle : 44 millions et CP des CFF : 1.14 milliards.

Certes ces chiffres ne sont pas vraiment réjouissants et il ne s'agit en aucun cas de trouver des excuses par rapport à notre situation locale, mais nous pouvons constater qu'il s'agit d'un phénomène rencontré par de nombreuses caisses de pensions à travers tout le pays.

Nous avons bien compris le message de la commission de gestion. En aucun cas aujourd'hui, notre décision n'est un engagement ou un éventuel blanc-seing donné à la Municipalité quant à l'acceptation des mesures qui nous seront proposées au mois de septembre. Ce n'est donc pas aujourd'hui que nous décidons des mesures qui ont déjà été avancées pour une partie, soit

- Augmentation de l'âge de la retraite de 62 à 64 ans
- Augmentation des cotisations employeurs/employés
- Passage du système de la primauté des prestations à la primauté des cotisations
- Baisse du taux d'intérêts technique à 3 %.

Nous nous prononçons que sur l'aspect comptable de l'opération en acceptant cette provision. Celle-ci serait nulle si nous ne validions pas les mesures qui seront proposées au mois de septembre. Vous l'aurez compris, les futures discussions seront à nouveau très animées dans le cadre de l'adoption des statuts de la CPM. Cependant, la situation actuelle doit obligatoirement évoluer et des mesures structurelles devront être prises. A première vue, il paraît extrêmement difficile de pouvoir garder le système de la primauté des prestations même en augmentant de manière plus importante les cotisations, notamment celles des employés. Effectivement, les rendements attendus ces prochaines années sont très difficiles à prévoir et en cas d'insuffisance de financement, cela reporte le risque sur l'employeur. Il serait alors très regrettable qu'à moyen terme nous regrettions ce choix de garder le même système et il serait totalement inacceptable de devoir solliciter à nouveau les contribuables montheyens. Cependant nous prenons bonne



note des propos de M. Coppey et bien entendu notre groupe reste ouvert à toutes les pistes envisageables pour cette recapitalisation. Il faudra trouver une solution possible pour les 337 assurés et 138 rentiers de la CPM mais également pour les 17'000 habitants de notre cité.

Pour terminer, la création de cette provision permettra de ne pas impacter notre marge d'autofinancement pour les années futures et ainsi ne pas péjorer notre compte de fonctionnement de CHF 300'000.00 par année pendant près de 40 ans.

Le groupe DC accepte donc la création de cette provision et sera très attentif aux solutions proposées par la Municipalité lors du vote sur les statuts de la CPM au mois de septembre.

Nous aimerions encore souligner l'excellent travail du Président de la Municipalité Stéphane Coppey qui a su prendre en main le dossier et proposer dans un temps record des solutions acceptables pour tous les partis dans un contexte qui n'est jamais facile.

Merci pour votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Défago. Monsieur Raboud.

Intervention de M. Damien Raboud (EPM)

Damien Raboud remercie Marc Colombara d'avoir rendu hommage à Mme Jacqueline Meldem, ancienne conseillère générale qui avait déjà à l'époque soulevé le problème de la caisse de pensions.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Raboud. Monsieur Aviolat.

Intervention de M. Alexandre Aviolat (EPM)

Alexandre Aviolat ne comprend pas que Mme Meldem ait tiré la sonnette d'alarme à l'époque et que rien n'ait été entrepris depuis. De plus, il ne comprend pas pourquoi on ne passe pas d'office à la primauté des cotisations, car toutes les caisses de pensions ont dû le faire. Il rappelle les incidences qu'un maintien en primauté des prestations aurait sur le contribuable montheysan. Il souhaite avoir des explications à ce sujet.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Aviolat. Madame Franz.

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)

Messieurs les Présidents, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Notre groupe attendait des informations complémentaires et les dernières décisions prises par le comité de la caisse de pensions. Nous vous remercions donc Monsieur Coppey de nous les avoir données ce soir. Suite à ces informations complémentaires, j'ai deux questions :

- Pourriez-vous nous expliquer plus précisément à quoi est destiné sur les 3 millions le 1 million?



- Quel est le nouveau délai obtenu pour transmettre le plan de recapitalisation et les statuts?

Notre groupe accepte la provision de 15 millions de francs pour la caisse de pensions de Monthey. Il va de soi que, tout comme la commission de gestion, nous demanderons, dans tous les cas, un suivi sérieux et régulier. Et nous regrettons aussi l'ordre chronologique de ce dossier, et attendons donc avec impatience les nouveaux statuts. Le vrai débat aura donc lieu en septembre.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame Franz. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Stéphane Coppey rappelle, comme Nicolas Défago, que l'objectif statutaire du taux de couverture de la caisse de pensions est de 70 %. Il mentionne qu'une nouvelle donne est intervenue en 2012 où le législateur fédéral oblige d'avoir une couverture de 80 % dans les 40 prochaines années.

Il revient sur le fait que la caisse de pensions ait subi le crash boursier de 2008 qui s'est traduit par une diminution du taux de couverture de l'ordre de 10 %. De plus, la dégradation estimée du degré de couverture légal de 60,2 % à 49,9 % résulte principalement du changement des bases techniques provenant de la législation fédérale.

Concernant la remarque de M. Aviolat, il précise que si le système de primauté des prestations était maintenu, il faudrait ensuite suivre une certaine courbe au fil des années. Et si cette dernière n'était pas respectée, il y aurait immédiatement un passage en primauté des cotisations.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Monsieur Aviolat.

Intervention de M. Alexandre Aviolat (EPM)

Alexandre Aviolat comprend la provision des 3 millions pour couvrir les futurs retraités mais précise que dans le domaine privé, ils n'ont pas la chance d'avoir une commune derrière eux pour les soutenir. Il estime que la situation actuelle ne permet pas d'assurer le niveau des retraites et précise que dans les caisses de pensions dites privées, les mesures d'assainissement sont nettement plus dures.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Stéphane Coppey rappelle que chez des caisses de droit privé, un gros montant a été versé par l'employeur, citant notamment le site chimique en exemple.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

La discussion sur la provision des 15 millions en faveur de la caisse de pensions semblant être terminée, je poursuis avec le

Bilan et inventaire

pages 140, 141, 142, 143.



Présentation détaillée de la dette

Pages 144 à 148

Commentaires

Pages 149 à 180

Est-ce qu'il y a une question ? Cela ne semble pas être le cas. Nous avons donc terminé avec l'étude des comptes 2012. La parole est au Conseil général. Pas d'intervention. La parole est donc au Conseil municipal. Monsieur Cottet.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Travaux publics, Mobilité et Environnement

Gilles Cottet revient sur la question de Michela Orlando, avec quelques informations à chaud puisqu'une séance entre car Postal, la commune de Collombey et celle de Monthey représentée par notre chef de service a eu lieu juste avant le conseil général de ce soir et précise qu'avec la deuxième ligne du bus urbain, des cadences de 20 min. pourront être introduites.

L'étude ayant servi à définir le parcours du bus urbain n'a pas identifié les écoles comme étant des points de desserte prioritaires, mais cette possibilité doit être envisagée. Il est prévu, dans le courant du mois de juin, d'analyser plus finement le fonctionnement du bus urbain et la nouvelle répartition des demandes de transport Publicar. Sur cette base, diverses options seront analysées et présentées à l'autorité politique dans le cadre de l'élaboration du budget 2014.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci. Je déclare le débat clos. Nous passons maintenant au vote.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous adoptez les comptes 2012 tels que présentés, veuillez vous lever.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous les refusez, veuillez vous lever.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous vous abstenez, veuillez vous lever.

Les comptes 2012 sont donc adoptés avec 53 voix pour et 3 voix contre.

Nous passons maintenant à l'approbation des crédits supplémentaires.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous approuvez les crédits supplémentaires que les comptes 2012 impliquent, veuillez vous lever.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous les refusez, veuillez vous lever.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous vous abstenez, veuillez vous lever.

Les crédits supplémentaires sont donc approuvés avec 46 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions.

Je vous propose de faire une petite pause de 10 minutes.



Nous passons maintenant au point 3 de l'ordre du jour

3. Demande de crédit complémentaire pour l'abri communal de la protection civile à la Plantaud

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Concernant ce point, nous avons reçu un message du Conseil municipal daté du 17 mai 2013 en même temps que la convocation pour la séance de ce soir. La Commission de gestion a rédigé un rapport adressé à tous les Conseillers généraux. Nous allons procéder de la manière suivante : d'abord l'entrée en matière et en cas d'acceptation de cette dernière, à la discussion de détail et enfin au vote.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Monsieur Sylvain Défago.

Intervention de M. Sylvain Défago (PDC)

Le groupe PDC a étudié avec attention le message du Conseil municipal ainsi que le rapport de la commission de gestion relatifs à la demande de crédit d'investissement pour la construction d'un abri d'hébergement d'urgence de la protection civile. Le groupe remercie la COGEST et le conseil municipal pour la clarté de leur message respectif.

Les explications fournies sont claires, notre commune doit impérativement combler un manque de 471 places à ce jour. Grâce à cette nouvelle construction, c'est 290 places supplémentaires qui seront créées, voyant ainsi s'éloigner la perspective de se voir imposer une telle réalisation par le canton du Valais.

De plus, l'opération financière se veut neutre, vu que nous encaissons une subvention de CHF 400'000 et que nous cédon un terrain pour CHF 700'000. Certes, nous perdons un terrain mais nous gagnons un abri.

Pour terminer et cela est également capital dans ce projet, nous pouvons constater que des catastrophes naturelles ont touché dernièrement de nombreuses régions en Suisse et en Europe. Il est donc impératif que la commune se prémunisse contre une éventuelle catastrophe et que nous ayons au moins les infrastructures nécessaires pour accueillir les personnes touchées.

Nous regrettons bien entendu qu'une nouvelle fois, le législatif se trouve un petit peu en otage d'une telle décision. Effectivement un refus engendrait un coût de quasiment CHF 100'000.00 à la charge des contribuables de notre commune. Comme nous avons pu le voir précédemment dans l'étude des comptes 2012, même si un tel montant peut paraître, de prime abord, dérisoire ; il n'est pas forcément aisé de pouvoir en faire l'économie.

Vous l'aurez compris, le groupe PDC se prononce pour l'entrée en matière ainsi que pour l'octroi du financement souhaité tel que présenté dans le message du Conseil municipal et invite les autres groupes à suivre cette position. Merci pour votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Défago. Madame Franz.

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)

Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Après la lecture du message du Conseil municipal, notre groupe avait déjà plus de questions que de réponses. Puis, suite au rapport de la commission de gestion, que



nous remercions au passage pour son travail, et, suite aux informations transmises par notre commissaire, notre groupe, désorienté, a compris que la commission n'avait pas bénéficié de toutes les informations et que des renseignements contradictoires avaient été donnés. Si nous avons bien compris que c'est le Service urbanisme, bâtiments et constructions qui est l'initiateur de ce projet, cela ne justifie pas ce flou qui plane sur ce dossier.

En effet, nous ne savons toujours pas quel type d'abri PC est prévu dans ce projet, car nous n'avons trouvé à nulle part la définition d'un abri d'hébergement d'urgence. Que ce soit dans la loi fédérale, dans la loi cantonale ou dans l'ordonnance d'exécution de la loi sur la protection civile qui est entrée en vigueur, soit dit en passant, en janvier 2011, et non pas comme dit dans le message en décembre 2005. Nous n'avons pas non plus réussi à trouver dans l'inventaire du patrimoine financier du cahier des comptes 2012 les parcelles mentionnées dans le message, plus exactement les parcelles n° 3019, 4280 et 5990. Par contre, le budget 2013 fait mention pour ce projet d'une parcelle n°5980.

Et de nombreuses questions subsistent, à savoir :

- Combien coûte habituellement la construction d'une place d'abri PC?
- Combien parmi les 290 places dont la construction est projetée serviront à couvrir les besoins des nouveaux appartements construits sur cette parcelle?
- En d'autres mots, si nous ne construisons pas cet abri, de combien de places serait augmenté le déficit après la construction de l'immeuble?
- A combien s'élève la contribution des propriétaires destinée à couvrir les besoins en places protégées pour les habitants de l'immeuble qu'ils construisent?
- Les 700'000 francs offerts, sous forme de terrain, en échange de cette construction d'abri, correspondent-ils vraiment à la valeur vénale du terrain?
- Avant d'accepter de céder un terrain communal, s'est-on assuré que les logements construits répondront aux besoins actuels de la population montheysanne?
- Construire un abri de protection civile en zone inondable, est-elle vraiment la solution économiquement et pratiquement la meilleure?
- Pour quel motif, BU a-t-il privilégié ce terrain pour la construction d'un abri?
- Puisque notre Ville restera toujours en déficit de places protégées même après l'éventuelle construction de cet abri, avons-nous vraiment la garantie que le canton n'obligera pas la commune à construire une telle infrastructure sous le Mabilion V ou ailleurs?
- Et finalement, comment peut-on être sûr que la commune fait une bonne affaire et que les 700'000 francs investis le sont aux bénéfices de l'entier de la collectivité et non pas d'une infime partie de celle-ci?

Le groupe Gauche Plurielle a très bien compris que la commune est en déficit de places protégées et que cette situation ne peut perdurer, mais, au vu de toutes les incertitudes et les interrogations qui persistent, nous ne pouvons décemment pas accepter comme cela cette demande de crédit d'investissement.

Le groupe Gauche Plurielle accepte l'entrée en matière et refusera en principe ce crédit. Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame Franz. Monsieur Nicolas Défago.

Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)

Messieurs les Présidents, Mesdames Messieurs, estimés collègues,



Le groupe PLR a pris note du message du Conseil municipal concernant la demande de crédit d'investissement pour la construction d'un abri d'hébergement d'urgence de la protection civile. Nous remercions la commission de gestion pour son rapport. Des discussions nourries ont eu lieu au sein de notre groupe. En effet, cette demande de crédit était supprimée par le Conseil général lors du budget 2013. Sommes-nous de bons ou mauvais élèves par rapport aux grandes communes valaisannes avec une carence de 470 places ? L'effet Fukushima aurait-il ravivé des craintes parmi nos autorités ? Toutefois, la majorité de notre groupe considère que cette demande de crédit est un moindre mal. Ce partenariat avec un promoteur privé pourrait offrir un avantage financier ainsi qu'une rapidité de mise en œuvre. D'autre part, la crainte que ce projet d'abri nous soit imposé par l'Etat lors de la construction d'un futur édifice communal (Mabillon V ou autre) pourrait nous ramener à la raison.

Nous acceptons l'entrée en matière et dans sa majorité le groupe PLR acceptera de soutenir cet investissement de 1'100'000 francs tel que demandé. Merci pour votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Défago. Monsieur Raboud.

Intervention de M. Damien Raboud (EPM)

Damien Raboud dit que le groupe de l'Entente pour Monthey entre en matière concernant ce crédit.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général.

Merci Monsieur Raboud. Monsieur le Municipal.

Intervention de M. Guy Rouiller, Municipal en charge du dicastère Sécurité

Guy Rouiller s'en tient au message du Conseil municipal au Conseil général.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Nous allons passer maintenant au vote sur l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Madame Desponds.

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

Je vais répondre tout de suite, puisque je suis directement attaquée. M. Rouiller est effectivement venu devant la commission de gestion, mais il n'était pas au courant qu'il y avait une séance et il n'avait aucun document et puis en fait les informations qui ont été données étaient imprécises et contradictoires avec celles qui ont été données par Mme Ecoeur à M. Colombara. Je veux bien vous poser toutes les questions, mais il faut connaître vos dossiers.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame Desponds. La parole est à la Municipalité, Monsieur Rouiller.

Intervention de M. Guy Rouiller, Municipal en charge du dicastère Sécurité

Guy Rouiller répond que ce dossier a été longuement explicité. Revenant de vacances, il rappelle qu'il s'est rendu devant la Commission de gestion en dernière minute pour répondre aux questions.



Intervention de M. Christian Fracheboud (PLR)

Christian Fracheboud, Président de la Commission de gestion, rappelle ce qui avait été déterminé avec le Président de la Municipalité, à savoir que l'on entre en contact avec les dicastères de manière verticale, c'est-à-dire par le Municipal en charge du dicastère. Il confirme que Guy Rouiller s'est présenté devant la Commission de gestion en dernière minute en rentrant de vacances et il salue sa réactivité. Il précise que les questions techniques ont pu être répondues par la cheffe de service. Il laisse la liberté à la Gauche plurielle de poser toutes les questions qu'elle veut.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Fracheboud. Madame Franz.

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)

Anne-Laurence Franz demande tout de même des réponses à ses questions en précisant qu'il lui semble que personne ne peut décider sans savoir de quel type d'abri il s'agit.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame Franz. Monsieur Moulin.

Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Aménagements, Bâtiments et Urbanisme

Daniel Moulin explique qu'il a été confronté en 1993 à des gens qui n'avaient plus de logements. Il estime donc qu'il y a un réel besoin et rappelle que l'Etat du Valais suit attentivement cette situation actuelle de déficit de places. Comme il n'y a pas d'autres options et que celle proposée ne met pas des bâtons dans les roues, il encourage que le Conseil général à accepter ce crédit d'investissement.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Moulin. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Stéphane Coppey requière que Mme Marie-Claude Ecoeur, présente dans le public, vienne directement expliquer au Conseil général les spécifications techniques de ce dossier, notamment les différents genres d'abris.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Je passe donc la parole à Madame Ecoeur.

Intervention de Mme Marie-Claude Ecoeur, cheffe de la sécurité civile

Marie-Claude Ecoeur intervient pour apporter quelques précisions et notamment du fait qu'il est question là d'un abri d'hébergement d'urgence.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame Ecoeur. Madame Baillif Métrailler.

Intervention de Mme Florence Baillif Métrailler (GP)

J'ai une question complémentaire, actuellement nous avons un manque de 471 places. Combien de ces 290 places supplémentaires serviront-elles à répondre aux besoins des habitants de l'immeuble lui-même ?



Intervention de Mme Marie-Claude Ecoeur, cheffe de la sécurité civile

Mme Ecoeur dit qu'elle ne peut pas répondre de manière précise à cette question, mais peut-être une trentaine ou une quarantaine de places seront occupées par les habitants de l'immeuble.

Intervention de Mme Florence Baillif Métrailler (GP)

Moi j'ai l'ordonnance fédérale sur la protection civile, section 2 sur les constructions protégées et la loi cantonale sur la protection civile et je ne sais pas à quoi correspond un hébergement d'urgence.

Intervention de Mme Marie-Claude Ecoeur, cheffe de la sécurité civile

Mme Ecoeur répond que la réponse se trouve dans la loi, dans un article de bases légales. Elle explique que les instances cantonales ont incité la commune à construire un hébergement d'urgence, qui permet d'évacuer un quartier dans une zone à risque. Elle propose à Mme Baillif Métrailler de lui transmettre l'article de loi pour qu'elle soit rassurée.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame la cheffe de service. Je clos la discussion de détail pour passer au vote.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, si vous acceptez la demande de crédit d'investissement de CHF 1'100'000.- pour la construction d'un abri d'hébergement d'urgence de la protection civile sur les parcelles n° 5980, 3019, 4280, folio 10, au lieu-dit « Plantaud », je vous demande de vous lever.

Si vous la refusez, je vous demande de vous lever.

Si vous vous abstenez, je vous demande de vous lever.

La demande de crédit est donc acceptée avec 46 voix pour, 5 voix contre et 5 abstentions.

Nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

4. Développement de l'interpellation de M. Alphonse Alonso portant sur la pénurie de médecins à Monthey

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Concernant cette interpellation, je vous rappelle qu'elle a été déposée en date du 21 mai 2013 auprès du Président du Conseil général, qu'elle a ensuite été transmise au Conseil municipal et qu'elle a également été portée à votre connaissance.

Nous allons procéder de la manière suivante : Monsieur Alonso va développer son interpellation et ensuite, une réponse du Président de la ville sera apportée. A noter qu'aucun membre de l'assemblée ne peut intervenir dans ce débat, à moins que la discussion générale ne soit demandée et votée. Monsieur le Conseiller général Alonso, je vous passe la parole pour développer votre interpellation.

Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)

Monsieur le Président de la Municipalité,

A Monthey, de nombreux médecins généralistes ont cessé leur activité ces dernières années sans que leur cabinet ne soit repris par un jeune médecin. Compte tenu également de l'âge des praticiens encore en fonction, le manque de



généralistes va empirer dans un avenir très proche. La situation est telle que nombre de Montheysans doivent se rendre dans les agglomérations voisines pour consulter. Fort de ce constat, un groupe de travail, emmené par Rosemarie Antille, sous-préfète du district, s'est penchée sur la question pour apporter une solution à cette problématique qui dépasse largement le cadre purement local.

A ce jour, plusieurs jeunes médecins seraient prêts à s'installer dans la région, les communes de St-Gingolph, Vouvry et Collombey-Muraz sont particulièrement actives pour attirer ces jeunes diplômés sur leur territoire. Les éléments qui sont actuellement prépondérants pour l'installation de ces généralistes sont essentiellement la possibilité de se regrouper dans une structure commune et de trouver une caution financière pour les investissements en matériel médical. Sachant que vous avez été approché dans ce cadre, nous vous prions, M. le Président, de prendre, si ce n'est déjà fait, dans le cadre de la Municipalité, toutes les mesures utiles pour combler le manque de médecins généralistes en ville de Monthey.

D'avance je vous remercie pour apporter une solution rapide et efficace à cette problématique qui aujourd'hui pénalise déjà lourdement les citoyens de notre ville.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Alonso. Je passe la parole au Président de la Municipalité pour sa réponse.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Stéphane Coppey détaille sa réponse et pense que la réflexion doit être globale. Il pense que l'on doit continuer à travailler, à draguer des nouveaux médecins.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci. Monsieur Alonso, êtes-vous satisfait de la réponse obtenue ?

Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)

Alphonse Alonso se déclare satisfait de la réponse obtenue.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci. Je clos donc ce point 4 pour passer au point 5 de l'ordre du jour.

5. Informations sur la manifestation « Schubertiade d'Espace 2 »

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Cette information nous est donnée par le Conseiller municipal Fabien Girard.

Intervention de M. Fabien Girard, Municipal en charge du dicastère Culture et Tourisme

Le Conseiller municipal Fabien Girard a présenté la manifestation « Schubertiade d'Espace 2 » que la ville de Monthey accueillera les 7 et 8 septembre 2013.

Il a rappelé que les premiers contacts dataient de janvier 2010. La commune a ensuite postulé en avril 2011 et a été officiellement nommée en septembre de la même année pour organiser cette manifestation. Par la suite, un comité bénévole a été constitué et est au travail depuis le mois d'août 2012.

Quelques chiffres ont été présentés : 20 scènes seront à disposition pour plus de 180 concerts. 1'200 musiciens et 20'000 visiteurs seront également attendus. De nombreuses salles seront occupées pour cette fête. A noter encore que 23 restaurants participeront à cette manifestation.



Les parkings seront prévus en périphérie de la ville. Trois bus gratuits seront à disposition avec une fréquence de 20 minutes. Les déplacements à pied ou en transports publics seront donc encouragés.

Le billet sera de CHF 30.— pour une journée ou CHF 50.— pour le week-end. Un concert de gala avec l'Orchestre de la Suisse romande est également prévu.

Les engagements de la ville de Monthey sont les suivants : une garantie de déficit de CHF 50'000.—, la mise à disposition des services communaux et de la Commission culturelle. Monthey Tourisme apporte également un soutien administratif.

L'organisation de la « Schubertiade d'Espace 2 » permettra d'offrir une certaine visibilité à la ville de Monthey et de développer sa notoriété. Le Municipal entend profiler la commune comme une ville d'accueil d'événements et apporter aussi un rayonnement culturel fort. Les retombées seront intéressantes. En effet, les 20'000 personnes attendues durant le week-end représentent également 20'000 consommateurs pour les établissements. Il sera donc nécessaire de mettre en évidence la qualité d'accueil et de services pour ces touristes d'un week-end.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Municipal. La parole est maintenant au Conseil général. Y a-t-il des questions ? Non. Donc, je clos ce point pour passer au 6^{ème} et dernier point de l'ordre du jour d'aujourd'hui, les divers.

6. Divers

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

La parole est aux Conseillers généraux. Monsieur Calamo.

Intervention de M. Joseph Calamo (PDC)

Messieurs les Présidents, Messieurs les membres du Conseil municipal, chers collègues,

J'ai appris qu'en mars et en avril de cette année, des relevés ont été effectués, durant environ une semaine et 24 heures sur 24, pour obtenir des statistiques au sujet de la vitesse des véhicules sur quelques axes de la ville. Je précise que durant ces relevés, tous les conducteurs en infraction n'ont été nullement sanctionnés, car le but de ces relevés était uniquement d'obtenir des statistiques. Je vous le dis très franchement, ce ne sont pas les nombreux petits excès de vitesse qui me préoccupent, mais au contraire, les grands excès de vitesse, hélas très nombreux, qui ont été constatés.

Dans ces statistiques, on apprend par exemple que sur l'Avenue de l'Europe, qui est limitée à 50 km/h, en l'espace de 6 jours seulement, 35 véhicules ont été observés à plus de 80 km/h, dont 2 à des vitesses supérieures à 100 km/h. Mais il y a plus grave encore : sur la Route des Aunaires, qui est également limitée à 50 km/h, 93 % des véhicules étaient en infraction. Jusque là, vous vous dites peut-être qu'il n'y a rien de surprenant, ni rien de très inquiétant. Mais là où on commence sérieusement à prendre conscience de la gravité de la situation, c'est quand on apprend que sur cette même route des Aunaires, en l'espace de 10 jours seulement, il y a eu plus de mille deux cents (1200) véhicules – je dis bien plus de 1200 véhicules – qui roulaient à une vitesse supérieure à 80 km/h, dont – tenez-vous bien ! – 73 véhicules à plus de 100 km/h, avec un maximum observé à 127 km/h !



Le Conseil général a déjà refusé l'acquisition d'un radar. Je ne souhaite pas revenir sur la polémique qui entourait le vote du budget 2013, car je pense qu'il faut tourner la page. Je constate simplement que la question des contrôles radar est un thème très sensible au niveau politique, je dirai même un thème très délicat, en ce sens que l'opinion publique y est plutôt hostile. Néanmoins, je pense que les statistiques stupéfiantes et inquiétantes, telles que celles dont je vous ai parlé à l'instant, devraient être portées à la connaissance de la population, car j'estime qu'il convient de sensibiliser nos concitoyens à cette problématique. Notamment sur les axes importants de la ville, tels que la Route des Aunaires, l'Avenue de l'Europe ou l'Avenue de France, certains conducteurs commettent des excès de vitesse très importants, en particulier le soir et la nuit, qui s'apparentent à des délits de chauffard, voire à une mise en danger de la vie d'autrui, sans parler des nuisances sonores qui agacent le voisinage. Indéniablement, ces personnes n'en sont souvent pas à leur coup d'essai, et elles agissent ainsi en sachant pertinemment qu'elles n'ont pratiquement aucun risque de se faire sanctionner, les contrôles de vitesse étant pratiquement inexistant en ville de Monthey.

La prévention est certes très importante, et bien que je ne sois pas un chaud partisan de la répression, je percevrais cette dernière comme un mal nécessaire vu la gravité de la situation, et je suis convaincu qu'une éventuelle répression serait d'autant mieux acceptée par la population si elle est informée et sensibilisée à la problématique, ce qui n'est pas du tout le cas aujourd'hui.

Mes questions à la Municipalité sont les suivantes :

- Ne conviendrait-il pas de réaménager certaines routes de manière à empêcher les excès de vitesse importants ?
- Que compte faire la Municipalité pour favoriser la prévention, sensibiliser la population à cette problématique, et mettre fin à cette situation ?

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Calamo. Monsieur Alonso.

Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)

Monsieur le Président du Conseil général, chers collègues,

Lorsque je vois que les comptes de la commune dépassent les 100 millions de francs, je m'interroge quant à la création d'une structure qui permettrait d'économiser ou tout du moins de coordonner les dépenses de la ville. Un simple petit calcul fait apparaître que pour des investissements de 20 millions, un rabais de 5% représente déjà 1 million d'économie... Dès lors, je vous prie de noter que lors du prochain Conseil général je déposerai, Monsieur le Président du Conseil général, un postulat qui traite de la création d'une centrale d'achat.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Alonso. Monsieur Oberholzer.

Intervention de M. Joseph-Marie Oberholzer (GP)

Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers généraux,

La Gauche plurielle dépose un postulat demandant une adaptation des horaires d'ouverture des guichets de notre administration, mais aussi qu'une réflexion soit à nouveau portée sur une amélioration de l'accessibilité de l'urne pour les enveloppes de vote par correspondance. Par exemple, proposer une ouverture sans



interruption une journée dans la semaine et également prolonger un soir jusqu'à 19 heures. Ces modifications d'horaires augmenteraient la proximité et l'accessibilité à nos services administratifs. Il est grand temps de moderniser nos structures et ainsi répondre aux attentes et besoins des citoyens montheyens.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Oberholzer. Monsieur Delacoste.

Intervention de M. Lou-Janvier Delacoste (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Nous avons constaté l'introduction de la police montée dans nos villes, visant à tisser un lien de proximité avec la population. C'est une démarche intéressante, même si l'on pourrait émettre ici quelques réserves quant à son efficacité pour lutter contre la criminalité.

Monsieur le Conseiller municipal Rouiller, vous soignez l'écrin dans lequel vous nous présentez les forces de l'ordre, c'est tant mieux, nous vous en remercions. Mais Monsieur Rouiller, nous voulons savoir ce que vous allez placer dans cet écrin. En d'autres mots, quelle est votre vision à long terme pour réduire le sentiment d'insécurité à Monthey et quelles mesures concrètes allez-vous prendre pour atteindre cet objectif?

En espérant que vous saurez apporter la lumière qui manque à nos lanternes, je vous remercie d'avance de votre réponse.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Delacoste. Je passe la parole à la Municipalité.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Stéphane Coppey répond à Joseph Calamo que la ville de Monthey se pose la question d'un éventuel achat de radar pour pouvoir sanctionner ce genre de personnes qui portent atteinte à la sécurité des citoyens. Au niveau de l'aménagement urbain, il rappelle que ces mesures de réduction de largeur de routes impliquent des investissements importants mais que pour les cas extrêmes, cela passe par la sanction et l'achat d'un radar.

Pour la question d'Alphonse Alonso, il faut attendre le dépôt du postulat. Mais sur le principe, il partage son avis.

Pour la question de Joseph-Marie Oberholzer, il rappelle que c'est une question de coûts. Mais il pense que l'on peut être plus souple pour le bien des concitoyennes et concitoyens.

Quant à la question de Lou-Janvier Delacoste, une réponse sera apportée à la prochaine séance.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Mesdames et Messieurs, nous arrivons donc au terme de cette séance du Conseil général. Je tiens à remercier mes collègues du Bureau, les chefs de groupe ainsi que l'ensemble des élus pour leur travail. J'adresse également un merci tout particulier à la chancellerie pour sa précieuse collaboration. Bonnes vacances estivales à tous !



Merci encore d'apporter toutes vos interventions écrites à notre Secrétaire. Il est exactement 22h45, heure à laquelle je lève cette séance du Conseil général. Bonne fin de soirée !

LE PRESIDENT

LA SECRETAIRE

Fabrice Thétaz

Laetitia Besse

COMMISSION DE GESTION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE MONTHEY

RAPPORT SUR LES COMPTES 2012

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers Généraux.

La Commission de gestion formée de Mesdames et Messieurs,

Fracheboud Christian, Président

Rime Fabienne, Vice-Présidente

Bernasconi Daniel

Défago Sylvain

Desponds Sandrine

Orlando Michela

Colombara Marc, Rapporteur

Vous remet, ci-après, son rapport sur les comptes 2012.

1 PRÉAMBULE

La Commission s'est réunie à 5 reprises et a également reçu en séance Monsieur Stéphane Coppey, Président de la Municipalité (Administration Générale, Finances & Promotion), Monsieur Jean-Claude De Iaco de la fiduciaire Fidag, Monsieur Gérald Gay-des-Combes (Finances & Gestion) ainsi que Messieurs Christophe Normand et Bernard Romanens de Pittet Associés SA. A noter que Monsieur Lou Delacoste, suppléant, à remplacé Madame Fabienne Rime lors de 3 séances.

Ces différents acteurs ont pu exposer leurs visions d'avenir et ont répondu à des questions d'ordre général ainsi qu'à d'autres questions sur des points spécifiques des comptes 2012 ainsi que sur la caisse de pension. En complément, plus de 40 questions écrites ont été adressées aux Conseillers Municipaux et à l'administration.

Voici quelques-uns des points les plus importants que nous avons traités lors de ces séances. Nous en développerons quelques-uns dans ce rapport : provision pour la réforme structurelle de la caisse de pension, chauffage à distance, traitements du théâtre du Crochetan, site Internet de l'école de musique, suivi des recettes du bar du Pont Rouge, buvette du FC Monthey, frais d'entretien ainsi que acoustique et guichet à la Tonkinelle, home des Tilleuls et plus globalement infrastructures destinées aux personnes du 3ème et 4ème âge, Terminal Rail-Route, Publicar, STEP, distribution de l'électricité, Mabillon V, parc de la Tormaz, piste cyclable Monthey-Collombey, remplacement des parcomètres, installation des panneaux solaires, amiante.

Nous avons pu travailler dans de bonnes conditions grâce à la qualité et à la rapidité des réponses reçues et remercions nos interlocuteurs pour leur efficacité.

La Commission suggère qu'à chaque début de législature soit organisé une séance afin de donner toutes les informations de base nécessaires à la compréhension des comptes et des budgets. Séance à laquelle devrait-être convoqué le conseil général incorpore.

La Commission s'est intéressée de près à l'assainissement de la Caisse de Pension du personnel de la Commune de Monthey (CPM) et elle regrette la chronologie du processus décisionnel, à savoir : demande de l'inscription de la provision, transmission des mesures à l'autorité de surveillance et validation des mesures par l'adoption des statuts par le conseil général.

Cet état de fait mettra le Conseil général dans une position inconfortable, voire désagréable,

puisque'il devra décider de donner ou non son aval à des mesures qui auront déjà été transmises à la confédération. Ainsi, les mesures déjà transmises seront susceptibles d'être modifiées après-coup et elles devront être à nouveau soumises à la confédération.

2 RÉSULTATS

La Commission relève que l'écart entre le budget et les comptes 2012 est à nouveau important. En effet, l'excédent de revenus se monte à Fr. 4'248'074.65 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 2'517'400.-.

Le montant net des investissements du patrimoine administratif se sont élevés en 2012 à Fr. 17'685'584.15 soit le 72.36% de la projection budgétaire 2012 de Fr. 24'440'000.--. Le pourcentage s'élevait à 60.61% en 2011, 37.49% en 2010 et 47,57% en 2009. Cette progression est réjouissante.

L'endettement net par habitant passe de Fr. 1'064.- en 2011 à Fr. 2'116.- en 2012, en nette augmentation mais toujours considéré comme faible.

Le total du bilan atteint un montant de Fr. 146.3 millions, en augmentation de 12.04 millions par rapport à 2011.

Les engagements courants (dette brute) s'élèvent à 104.7 millions contre 83.9 millions en 2011. Les dettes portant intérêts atteignent 74 millions contre 69.9 millions un an plus tôt.

La marge d'autofinancement est de Fr. 12'919'000.- millions.

PAGE 11, POINT 1 RAPPORT DE GESTION: CONVENTION CONCLUE AVEC LA SATOM.

La Commission a reçu une copie de la convention afin d'en prendre connaissance dans le détail.

3 COMPTES DE FONCTIONNEMENT

PAGE 52 / 54 + COMMENTAIRE P. 149, 020.311.00 ACHATS DE MOBILIER ET MACHINES, 020.311.10 ACHATS INFORMATIQUES, 090.314.00 ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Selon décision du conseil municipal du 15 octobre 2012, un montant de Fr. 12'000.00 a été ratifié après que les travaux aient été effectués.

Les travaux effectués par le service "UBC" pour la Police municipale sous le cpte No. 090.314.00 ont consisté, d'une part, à la création d'un local d'audience pour les avocats au 2ème sous-sol et, d'autre part, à la suppression d'un WC dames au 1er sous-sol du Bâtiment administratif pour créer un vestiaire sécurisé accessible uniquement en interne depuis les locaux de la Police municipale. Le montant total des travaux s'est élevé à Fr. 12'209.45 selon le détail suivant:

- Local d'audience Fr. 5'873.90 (ventilation, peinture, électricité, informatique)
- Vestiaire Fr. 6'335.55 (maçonnerie, menuiserie, carrelage, peinture, sanitaire, accès sécurisé)

PAGE 69, CHAPITRE 300 MEDIATHEQUE, COMPTE 300.331.00 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Amortissement de Fr. 136'000.- alors que Fr. 29'000.- était prévu au budget.

Conformément aux art. 51 et ss de l'Ordonnance cantonale sur la gestion financière des communes (Ofinco) du 16 juin 2004, le total des amortissements doit représenter au minimum le dix pour cent de la valeur résiduelle du patrimoine administratif, après déduction de la valeur comptable des prêts et des participations permanentes.

Le conseil municipal a fixé l'amortissement à 100 % pour les investissements dont la valeur résiduelle est inférieure au 31 décembre à Fr. 50'000.--.

Lors du bouclage des comptes 2012, le montant total des amortissements, selon les directives du conseil municipal en la matière, n'atteignait pas la limite de 10 % fixée par l'Ofinco. Il a fallu pour cela procéder à des amortissements supplémentaires.

Ainsi, le compte 300.331.00 enregistre, en 2012, un amortissement de Fr. 87'000.-- (budget Fr. 9'000.--, soit 10 %) concernant le solde des travaux d'étanchéité et de façades du bâtiment de la médiathèque et un amortissement de Fr. 49'553.70 (budget Fr. 20'000.--, soit 40 %) se rapportant au total des frais d'équipement et d'aménagement du 3ème étage.

PAGE 72, CHAPITRE 307 CENTRE CULTUREL DU PONT ROUGE, 307.435.00 RECETTES DU BAR ET 307.469.01 DON LOTERIE ROMANDE

La recette effective de 32'466.- correspond à une réalité par rapport au nombre de spectateurs présents sur l'année soit 3'254 personnes, ce qui correspond à une dépense moyenne de 10.- par spectateurs. Ces recettes sont difficilement prévisibles car en étroite relation avec la programmation et l'âge du public.

La Commission de Gestion a appris que désormais une caisse enregistreuse est utilisée afin de prévenir tout doute concernant la gestion du bar.

Le don 2012 de la Loterie Romande a été moins élevé qu'espéré. Comme les demandes de soutien se déposent annuellement, il n'est pas possible de prédire avec exactitude quel sera le montant alloué par La Loterie Romande au Pont Rouge. Au budget 2013, il est prévu un montant de 30'000.-. La réponse de La Loterie Romande tombera dans le courant du mois d'octobre 2013. Dès 2014, la demande de soutien se fera plus tôt dans l'année ce qui permettra de pouvoir ajuster au mieux et plus rapidement le montant budgétisé.

PAGE 76, 342 TERRAINS ET INSTALLATIONS DE SPORTS, 342.314.00 ENTRETIEN DES BÂTIMENTS + COMMENTAIRE PAGE 160 ET 990.319.00 CRÉDIT À DISPOSITION À LA PAGE 179

Pour mémoire, les débats ont été animés lors de la séance du CG au soir du 26 septembre 2011 (feuilles 720 à 730 !) afin d'octroyer un crédit supplémentaire de Fr. 190'000.- demandé pour couvrir des coûts de constructions qui sont passés de Fr. 450'000.- à 651'000.-. Il était clair, au moment des débats, que le législatif n'accepterait plus de sortir un seul centime pour ce projet.

Ainsi donc, la Commission s'est interrogée sur les détails des travaux complémentaires liés à la sécurité qu'il a été nécessaire d'entreprendre pour Fr. 24'382.50 supplémentaires.

La réponse de la Municipalité est la suivante:

Lors du contrôle de conformité du bâtiment effectué le 3 avril 2012 par la Commission Cantonale des Constructions, il a été constaté que les conditions de sécurité mentionnées dans le formulaire de mesures de sécurité et de défense incendie, faisant partie intégrante de l'autorisation de construire, n'ont pas été réalisées telles qu'exigées.

Les travaux supplémentaires ont été les suivants:

- Achat de 3 extincteurs: Fr. 1'020.60
- Paroi + 2 portes anti-feu entre salle et cuisine: Fr. 11'313.00
- Eclairage de secours et installation parafoudre: Fr. 4'524.90
- Rapport de conformité parasismique: Fr. 1'661.90
- Plinthes et tablettes extérieures: Fr. 3'149.30
- Carrelage et peinture (retouche après travaux): Fr. 2'712.80

Les mesures de sécurité et de défense incendie faisaient partie intégrante de l'autorisation de construire et elles n'ont pas été réalisées telles qu'exigées. Il y a donc eu faute et la Commission refuse de faire passer le contribuable à la caisse pour cela. Elle exige donc de la Municipalité qu'elle demande le remboursement de ces montants au(x) responsable(s).

La Commission constate que cette légèreté face au respect des enveloppes forfaitaires fait des émules, en effet en **PAGE 71, CHAPITRE 304 ECOLE DE MUSIQUE, 304.318.03 PRESTATIONS DE TIERS + COMMENTAIRE PAGE 159 + DÉTAIL PAGE 179 SOUS CRÉDIT À DISPOSITION**, le site internet de l'école de musique a coûté 8'384.- pour un budget initial de 5'000.-. Un crédit de 1'700.- avait été octroyé par le conseil municipal, en séance du 13 février 2012, sur l'un des comptes "Crédits à disposition pour dépenses extraordinaires et urgentes". Il nous a été

expliqué que le dépassement de 3'384.- provient de la TVA non prévue et de l'investissement réalisé en graphisme/texte/photos.

La Commission regrette qu'une fois de plus les finances publiques soient utilisées pour palier à des erreurs grossières dans le pilotage de projets. Oui, car oublier de prendre en compte la TVA lors de la présentation d'un budget est une erreur grossière! De plus, un dépassement de 67% n'est pas chose banale et frise l'irresponsabilité. Certes, ces montants sont en-dessous de ceux de la buvette, mais le principe de voir la Municipalité assumer la responsabilité financière des dépassements de budget pour des projets dont elle n'a pas la responsabilité est tout aussi inacceptable.

PAGES 83 À 87 ET 124, 57 HOME POUR PERSONNES AGEES

PAGES 123 À 124, 560 ENCOURAGEMENT A LA CONSTRUCTION DE LOGEMENT - FOYER DE JOUR

La Commission a posé plusieurs questions relatives au Home des Tilleuls ainsi qu'au projet de Foyer de jour, se rapportant aussi bien au fonctionnement qu'aux investissements. Elle n'a rencontré aucune difficulté pour obtenir des réponses détaillées à chacune de ses questions.

Il en ressort un certain nombre d'informations telles que, par exemple, un taux important d'absences pour maladie, le retard pris dans le renouvellement du mobilier ou encore de la centrale d'appels malade. A cela s'ajoute l'annonce du gel du projet de transformation du Home des Tilleuls et le blocage toujours actuel du projet de Foyer de jour, confirmé par le Municipal en charge, en ces termes: *"Pour ce qui concerne le projet du Home Les Tilleuls : La situation d'endettement de la commune a contraint le Conseil municipal d'engager, début 2013, quelques corrections immédiates du plan quadriennal 2013-2016 présenté au CG en décembre dernier. Le financement communal prévu pour le projet Tilleul (env. 32 mio. net) a ainsi été gelé. Nous sommes donc contraints de chercher d'autres solutions de réalisation, relatives principalement au financement. Dans ces conditions, l'idée de l'installation éventuelle d'un foyer de jour, dans des locaux à réaffecter, est restée en l'état, tout en demeurant une option digne d'intérêt. Concernant le projet Crochetan, je vous renvoie à la procédure en cours relative à l'autorisation de construire".*

Connaissant l'état de vétusté du Home des Tilleuls, la nécessité croissante de pouvoir bénéficier de personnel compétent et disponible ainsi que d'infrastructures capables de répondre au besoin d'une population dont l'espérance de vie ne cesse d'augmenter, les commissaires s'inquiètent des réponses reçues. Considérant qu'il est important de s'assurer que les conditions aussi bien de travail du personnel que d'accueil actuel et futur de la population du 3ème et 4ème âge répondent aux besoins, la Commission se propose de se pencher sur ce dossier dans les mois à venir.

PAGE 93, 651 ENTREPRISES DE TRAFIC LOCAL, 651.434.00 RECETTES

Explications de la Municipalité: *"Cette rubrique comporte 2 centres de charges et de recettes, soit le bus urbain et le «Publicar». Pour le bus urbain, les recettes estimées avec optimisme étaient de Fr. 50'000.-. Effectivement elles se sont montées à Fr. 50'313.30 sur 11 mois d'exploitation.*

Pour le «Publicar» les recettes estimées étaient de Fr. 28'000.-. Elles se sont montées à Fr. 15'804.65. Cette différence est due à la nouvelle offre proposée par le bus urbain qui remplace le «Publicar» sur la majeure partie des zones de plaine anciennement desservie tant sur le territoire de Monthey que de Collombey-Muraz. Il était difficile de prévoir exactement le report de passagers induit par ce changement. A noter que peu à peu, le «Publicar» devrait être complètement remplacé par des lignes de bus dont le succès pourrait induire une prochaine augmentation de cadence.

La commune de Collombey-Muraz finance elle-même son bus urbain. En revanche, elle participe au coût du «Publicar». Cette participation est calculée sur la base des prises en charge par territoire. Nous avons imaginé que le volume de prise en charge allait augmenter sur le territoire de cette commune. Pour diverses raisons techniques, notamment le remplacement de la société opératrice de réservation du « Publicar » l'exploitant de ce dernier n'a pas été en mesure de

fournir la répartition réelle entre les communes, c'est donc la répartition de 2011 qui a été appliquée."

La Commission demande à ce que la Municipalité s'exprime sur les points suivants:

- pour quels motifs exacts n'a-t-il pas été possible d'avoir la répartition de 2012 ?
- quelles solutions ont été mise en place afin que nous obtenions la répartition définitive ?
- d'une manière plus générale quels sont les éventuels projets de maintien du Publicar pour les hauts de la ville ainsi que pour desservir St. Amé avec une solution plus adaptée que les bus actuels ?
- existe-t-il des projets d'arrêts pour les bus urbain, devant les écoles, afin de limiter les transports individuels ?

4 COMPTES D'INVESTISSEMENTS

PAGE 125, 621 PARKINGS, 621.506.00 PARCOMÈTRES

La municipalité explique la dépense de la façon suivante:

"Courant 2011, le Conseil communal avait décidé d'équiper la Ville en appareils Hectronic, compatibles avec le système de cartes RFID (demandé par les artisans-commerçants du Centre Ville). 13 parcomètres d'ancienne génération devaient être changés et 10 de nouvelle génération devaient être modifiés (ce qui semble trop onéreux et/ou changés).

Pour ce faire, un crédit d'investissement de Fr. 140'000.- avait été porté au budget 2011 pour remplacer les appareils d'ancienne génération. Ce montant n'avait cependant pas été dépensé en 2011, en raison de problèmes techniques liés au système RFID (pas encore au point). En accord avec le Service des Finances, ce montant a été dépensé à fin 2012, les parcomètres de la société Hectronic étant désormais au point avec le système RFID. Sur les Fr. 140'000.-, CHF 133'000.- ont été dépensés pour le remplacement des anciens parcmètres. Ce montant comprend l'achat et la pose de 12 nouveaux parcomètres, de marque Hectronic, compatibles RFID, qui ont été posés : 4X au parking du Cotterg en sous-sol, 2X au parking du Cotterg en surface, 2X sur la place de l'Hôtel-de-Ville, 2X à Château-Vieux dans le parking souterrain, 1X au Crochetan et 1X à la Plantaud."

La Commission remarque qu'en 2010, lors de la présentation du budget 2011, la Municipalité inscrivait un montant de Fr. 140'000.- (page 87) et elle commentait, en page 118, l'investissement ainsi: "Parcomètres (dernière étape): L'acquisition de sept appareils de contrôle du stationnement bouclera la phase de renouvellement du parc des horodateurs, laquelle a débuté en 2009. Un appareil doit encore être remplacé en surface et les six autres se rapportent aux parkings souterrains du Cotterg et du Château-Vieux."

En 2012, lors de la présentation du budget 2013, la Municipalité prévoyait de modifier 10 parcmètres existants en les équipant du lecteur RFID et d'en remplacer 13 autres par des appareils de dernière génération équipés du lecteur RFID afin de les rendre compatibles avec le système de cartes RFID qui avait été demandé par les artisans et commerçants du centre-ville. Le plénum a refusé l'investissement demandé de Fr. 250'000.- par 32 voix contre 3 lors de la séance du 10 décembre 2012.

La Commission constate que la Municipalité bafoue ainsi la volonté populaire en profitant d'un montant attribué pour 7 appareils pour en remplacer 13 et les équiper d'une technologie RFID dont le bien fondé n'est pas établi.

PAGE 129, 79 URBANISME, BATIMENTS ET CONSTRUCTIONS, 790.509.04 PLAN DIRECTEUR DES ESPACES VERTS

La Commission a pris bonne note de l'état d'avancement de tous les plans (de circulation, de densification et des espaces verts) ainsi que le souhait de la Municipalité de les présenter ensemble. Constatant que le plan global de circulation est dépendant des décisions de l'Agglo Chablais en matière de tracé de l'AOMC ainsi que de la construction d'un passage sous-voie, il semble important de ne pas attendre ad aeternam. En effet les attentes de la population

Montheysanne en matière de communication sur ces plans sont grandes et beaucoup s'impatientent.

PAGE 130, 840 VIE ECONOMIQUE, 840.565.01 FONDS "ENCOURAGEMENT À L'ÉCONOMIE" ET 840.566.00 FONDS "REVITALISATION CENTRE-VILLE"

La Commission demande à ce que ces deux comptes soient présentés, à l'avenir, sous forme d'un tableau détaillé comme pour le compte 990.509.00 aux pages 179 et 180.

PAGE 139, BILAN, PASSIF, 000.242 PROVISIONS - CAISSE DE PENSIONS

La Commission a pris acte que les principes régissant la future caisse de pension seront arrêtés de manière définitive dans le cadre de l'adoption des prochains statuts. Cela sera fait lors d'une prochaine séance du Conseil général.

La provision se décompose ainsi: attribution au fonds de réserve pour la réforme structurelle de la caisse de pensions Fr. 12'000'000.00 et attribution au fonds de réserve pour les mesures transitoires de la caisse de pensions Fr. 3'000'000.00

5 CONCLUSIONS

La Commission, ayant pris acte que l'acceptation de la provision n'engage en rien sur l'acceptation des statuts qui sera soumise au plénum en automne, accepte à l'unanimité l'inscription de la provision de Fr. 15'000'000.00 pour la réforme de la caisse de pension. Elle demande un suivi de l'utilisation de la provision et de l'évolution de l'assainissement sous la forme d'un commentaire circonstancié dans les comptes chaque année.

Certaines manières de procéder en relation avec les comptes 2012 et le budget 2013 bafouent le législatif. La Commission rappelle que le Conseil Municipal est responsable de la gestion financière de la commune et annonce qu'elle approfondira certains dossiers en temps opportun.

La Commission, à l'unanimité, sans opposition ni abstention, accepte le présent rapport et propose au Conseil Général d'adopter les comptes de l'exercice 2012 tels que présentés ainsi que d'approuver les crédits complémentaires qu'ils impliquent.

Monthey, le 5 juin 2013

Christian Fracheboud
Président

Marc Colombara
Rapporteur

COMMISSION DE GESTION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE MONTHEY

DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UN ABRI D'HÉBERGEMENT D'URGENCE DE LA PROTECTION CIVILE

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers Généraux.

La Commission de gestion formée de Mesdames et Messieurs,
Fracheboud Christian, Président
Rime Fabienne, Vice-Présidente
Bernasconi Daniel
Défago Sylvain
Desponds Sandrine
Orlando Michela
Colombara Marc, Rapporteur

Vous remet, ci-après, son rapport sur l'objet précité :

1 PRÉAMBULE

La Commission a traité de cette demande lors de sa séance du 27 mai 2013. Séance à laquelle elle a invité le Municipal Guy Rouiller-Monay en charge du dicastère "Sécurité" à venir présenter le projet dans les détails.

La Commission remercie vivement Madame Marie-Claude Ecœur, Cheffe du service Sécurité civile, pour ses explications complémentaires sans lesquelles nos connaissances du dossier auraient été lacunaires et inexactes.

Le message du Conseil Municipal détaille bien les lignes générales du projet, notamment sur le déficit de places protégées, le fait que le projet a été initié par le service "Urbanisme, Bâtiments & Constructions" ainsi que sur les bases légales. Ce même message nous renseigne aussi sur l'épée de Damoclès de se voir imposer la construction d'un abri ainsi que sur les dédommagements à prévoir en cas de non réalisation. Nous n'y reviendrons donc pas dans ce rapport.

2 UN ABRI POUR DES SANS-ABRIS ?

Dans un esprit de vulgarisation, il convient de préciser que le plan directeur dresse l'inventaire des places protégées et leur attribution, par quartiers, aux habitants ayant payé la contribution de remplacement. De même il est important de différencier les types d'abris qui sont:

- "Les constructions": il n'y en a que deux sur la commune et elles sont situées au théâtre et au Tilleuls. Les constructions sont réservées à l'usage exclusif des forces d'interventions. En cas de catastrophes ou d'interventions de grande ampleur, ces locaux ne peuvent être utilisés que pour héberger les astreints à la PCi et en aucun cas des personnes sinistrées. Leur mise à disposition pour héberger des civils lors de manifestations est de moins en moins tolérée par le canton. Le nombre de places à disposition dans les constructions ne sont pas prises en compte dans le plan directeur.
- "Les abris publics": situés, par exemple, au théâtre (à côté de la construction), à la Jurna, au Mabillon, dans le parking du Cotterg. Construits en sous-sols ils sont, le plus souvent, utilisés comme locaux pour des sociétés, dépôts, places de parc ou même comme mosquée. En cas de guerre, ils doivent être équipés par les astreints à la PCi dans un délai de 48 heures pour être mis à disposition de la population selon leur attribution et conformément au plan directeur.
- "Les abris privés". Situés dans des constructions privées ils sont le plus souvent utilisés comme caves et ils doivent être montés et équipés dans les mêmes délais que les abris publics mais par les propriétaires et sous la supervision de la PCi.

Le nombre de places à disposition dans les abris publics et privés sont pris en compte dans le plan directeur.

- "Les abris d'hébergement d'urgences", dont celui qui nous intéresse sera le premier exemplaire de notre belle cité. Les abris d'hébergement d'urgence servent à accueillir des personnes "sans-abris" dans l'urgence. Ils peuvent être mis à disposition très rapidement et ce, 24 heures sur 24. Ce type d'abri est toujours équipé et il permettra d'y héberger des personnes sinistrées dans de meilleures conditions que dans des salles de gymnastique par exemple. Leur utilisation pour y faire dormir des personnes lors de manifestations est autorisée.

Les places des abris d'urgence sont également prises en compte dans le plan directeur.

Les places de cet abri seront donc attribuées, diminuant ainsi le déficit du nombre de place protégées de plus de la moitié.

3 CONTRIBUTIONS DE REMPLACEMENT ET SUBVENTION ?

Jusqu'au 31 décembre 2011, les contributions de remplacement étaient versées par les propriétaires fonciers à la commune. Ces contributions de remplacement devaient être affectées au fond "Abris publics". (Fascicule des comptes 2012, page 139, compte 000.281 Abris publics, Fr. 2'188'016.45).

Ces montants peuvent être, après autorisations de l'Etat du Valais, utilisés pour les besoins d'investissements de la PCi locale tels que matériel, transformations, constructions, etc. Il y a une volonté claire pour que ce fond soit utilisé uniquement à des fins locales jusqu'à épuisement du compte.

Depuis le 1er janvier 2012, les contributions de remplacement sont payées directement par les propriétaires fonciers au canton et elles ne figurent donc plus aux comptes communaux. L'utilisation de ces montants est à la seule appréciation de l'Etat du Valais et elle est répartie sur l'ensemble du canton.

Le taux de la participation à la construction d'ouvrages destinés à la protection de la population est fixé par le canton. Il s'agit bel et bien d'une subvention.

Le coût d'une place d'abri est bien supérieur à la contribution de remplacement mais les différentes péréquations financières font qu'il incombe aux communes d'investir pour protéger leur population.

4 COULERA, COULERA PAS ?

La parcelle dont il est question pour cette construction est dans la zone inondable. L'analyse des risques a été faite et, pour faire face aux débordements de la Vièze, il a été prévu de rehausser les accès à l'abri. Ces accès ainsi rehaussés et indépendants de ceux de l'immeuble qui sera construit au-dessus, permettront de maintenir l'abri au sec même lors d'une crue de grande ampleur. Ces mesures ont été jugées nécessaires et suffisantes, raison pour laquelle le canton a donné son accord et octroyé une subvention pour sa réalisation.

Dans les moyens de protection des riverains de la Vièze, il est prévu de rehausser les digues mais plus bas, en aval. Cela veut aussi dire qu'il n'est pas possible de reporter cette réalisation sur les futures constructions prévues plus bas sur l'avenue de la Plantaud.

5 CONCLUSIONS

Cette construction permettra de ramener le déficit en places protégées en dessous du seuil critique et ainsi éloigner la perspective de se voir imposer une telle réalisation par l'Etat du Valais.

La commission s'est prononcée par 5 voix et 2 abstentions en faveur de l'octroi du crédit d'investissement pour la construction d'un abri d'hébergement d'urgence de la protection civile ainsi que sur son financement par la vente d'un terrain communal. Tous les membres acceptent le présent rapport.

Monthey, le 5 juin 2013

Christian Fracheboud

Président

Marc Colombara

Rapporteur